

Lamorlaye Autrement

convergences

Choisissons bien nos ennemis. Choisissons donc bien nos amis, puisque ceux-ci deviendront ceux-là (H. de Montherlant)

N°29 – juin 2011 – Directrice de la publication : L. JEAN – 62, sixième avenue 60260 LAMORLAYE

SOMMAIRE

- Politique de l'enfance et de la famille ? - La cantine vue par les enfants... - La convention ASLC : nos propositions / le débat ? - Forage ou tuyau ? - Pourquoi nous demandons de nouvelles élections - Florilège de questions dites diverses - Le SDCL : laissez-nous du temps !

BONNES VACANCES A TOUS !

A la rentrée, mais après les élections sénatoriales, nous vous proposerons un **café citoyen** sur le projet du préfet de regroupement de la CCAC avec d'autres communes (SDCL : voir page 4) et de la loi portant réforme des Collectivités territoriales

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE

**à partir de 17h
au Foyer Culturel**

EDITORIAL

En mai, le CACGL a tenu son Assemblée générale : passage obligé de toute association, cette réunion nous a permis de réfléchir à nos orientations en tant que conseillers municipaux ; car nous sommes d'abord des élus présentés et constamment épaulés par ce CACGL dont l'existence surprend toujours un peu à Lamorlaye !

Nos prises de position au sein du Conseil municipal sont, tout au long de l'année, discutées et élaborées au cours de réunions régulières qui réunissent entre 5 et 10 personnes. Cela peut sembler très peu ; mais c'est très important pour nous, les 2 élus de gauche dans un Conseil où la droite même déchirée, émietée, reste la MAJORITE... Et nous avons constaté récemment qu'au-delà des querelles locales elle sait se liquer efficacement CONTRE la gauche : oh ! Pas la gauche de Lamorlaye jugée soit utile soit négligeable mais la gauche nationale que nous avons parfois le privilège de représenter.

Ainsi, le 17 juin, un Conseil municipal extraordinaire était convoqué avec un seul point à l'ordre du jour qui concernait les prochaines élections sénatoriales. Dans les communes comme la nôtre (entre 9000 et 30999 habitants) tous les conseillers municipaux sont « grands électeurs » et le Conseil municipal doit simplement désigner 8 suppléants qui remplaceront si nécessaire un délégué

empêché d'aller voter. La loi prévoit que le suppléant est lié à une liste ; nous avons proposé que la liste de gauche présente un candidat et que la (ou les listes) de droite en présente(nt) 7 en tout : on aurait ainsi respecté la répartition proportionnelle qui est appliquée dans la composition des commissions municipales et l'ensemble des suppléants aurait représenté équitablement notre Conseil. Le maire était d'accord ... Mais c'était oublier que ces élections sénatoriales sont un enjeu très important : le Sénat pourrait bien basculer à GAUCHE ! Après les Communes, les Départements, les Régions, cela serait un très mauvais signe pour la Droite à quelques mois des présidentielles... Et cela a été dit en Conseil : pas de suppléant pour la GAUCHE ! Quand on a la majorité, c'est facile et nous n'avons donc pas de suppléants ; mais nous irons voter en septembre et nous voterons selon nos convictions. Cette mesquinerie morlacuméenne ne gênera pas La Gauche.

Quelles conclusions tirer de cette attitude ?

- 1) Nos 27 élus de droite ne sont peut-être pas tous motivés pour faire le déplacement à Beauvais pour voter pour LEURS candidats. Il leur fallait le maximum de suppléants pour assurer...
- 2) Heureusement, la loi impose la représentation proportionnelle dans les commissions municipales : nous avons bien compris que, s'ils le pouvaient, nos collègues, élus de droite, ne voteraient pas pour notre présence dans les commissions.
- 3) Notre Maire est encore une fois pris en défaut par sa « majorité »... Ce Conseil ne s'est pas déroulé comme il l'aurait voulu.

Petit rappel :

C'est grâce au gouvernement JOSPIN que les listes minoritaires, de droite et de gauche, sont DE DROIT présentes dans les commissions. C'est aussi son gouvernement qui a imposé les TRIBUNES POLITIQUES dans le bulletin municipal.

CACGL — Lamorlaye Autrement

blog : <http://lamorlayeautrement.blogspot.com>

site web : <http://cacgl.free.fr> – contact : cacgl@free.fr & 06 22 05 42 36

Lucienne Jean

imprimé par nos soins
en ligne sur notre blog

Avons-nous une politique de l'enfance et de la famille ? Et en voulons nous ?

A Lamorlaye, cette « politique » est incarnée depuis plus de 30 ans par le Centre social rural (CSR) et la Crèche familiale. Ces 2 associations ont proposé, il y a bien longtemps, dans un Lamorlaye où rien de tel n'existait, des services pour faciliter la vie des parents : avoir des enfants, quoi de plus beau ! Mais si les deux parents travaillent (ou si la famille est monoparentale) l'organisation de la vie de tous les jours peut vite devenir un casse-tête et/ou un sujet d'angoisse ; on le sait bien : les coûts de garde des enfants peuvent « manger » très vite un « petit » salaire et donc contraindre ou encourager un des parents (la mère en général) à « renoncer » à son emploi.

Les municipalités précédentes ont vite compris que soutenir l'action des associations CSR et Crèche familiale leur donnerait une image sociale avantageuse. Les employeurs locaux les y ont encouragés : c'est leur intérêt ! Un employeur ne veut pas que ses salariés le quittent faute de solutions de garde pour leurs enfants. C'est ainsi que les municipalités successives, la CAF (caisse des allocations familiales), la MSA (mutualité agricole et donc du monde hippique) ont soutenu le CSR et la Crèche familiale : par des subventions et en mettant à leur disposition un local beau et bien adapté à leurs activités.

Ce principe fondateur a semble-t-il été perdu de vue par notre municipalité : constatant sans doute quelques points d'organisation qui méritaient d'être corrigés, elle a oublié l'essentiel ! Et depuis 3 ans maintenant, les relations entre ces associations si utiles et reconnues par tous les usagers et la municipalité sont TRES DIFFICILES.

Or ce n'est pas la qualité de l'offre qui semble en cause : la halte-garderie pour les enfants de 3 mois à 6 ans, le relais d'assistantes maternelles (RAM), la crèche familiale qui évite aux parents d'être l'employeur direct de leur assistante maternelle ne sont pas discutés par la municipalité. D'ailleurs **quand la CCAC a décidé de prendre en charge le RAM pour l'ensemble de ses communes, elle a choisi... notre CSR !** Et ceci, après un appel d'offre...

Le montant des subventions votées en 2011 en mars par le Conseil municipal ne représente **que les 2/3 des subventions nécessaires**. Le maire a confirmé au dernier Conseil municipal (le 24 juin) que le dernier tiers (qui n'est inscrit ni au budget ni à la décision modificative de juin) serait payé en septembre après vérification que les objectifs ont bien été respectés. Il a aussi promis un travail en commission sur nos besoins et projets concernant l'enfance...

Comme souvent, nous sommes confrontés à des informations contradictoires.

Exemple avec le rapport d'audit : a-t-il ou non été remis aux premiers concernés ? Le CSR prétend l'avoir eu par des voies détournées (ça devient une coutume morlacuméenne : voir page 3) et le maire assure l'avoir transmis normalement...

La situation pourrait paraître grotesque si elle ne mettait pas en cause des services indispensables à nos concitoyens et des associations qui sont, à elles deux, le plus gros employeur de Lamorlaye...

Pendant tout ce temps, il y a eu beaucoup de suspicion, de méfiance, d'inquiétude et bien peu de discussions constructives. **Et il n'y a eu aucune participation des conseillers municipaux à ce processus.**

Pendant ce même temps, la municipalité a mis en place des services complémentaires : un accueil périscolaire (garderie et études dirigées) qui se passent dans les écoles ; mais elle a « oublié » un aspect essentiel de l'offre de services aux familles faite par le CSR (et la Crèche familiale) qui **par l'application d'un quotient familial sur tous les tarifs, s'adapte aux revenus des familles ! Alors que les services municipaux eux n'en tiennent pas du tout compte !**

La municipalité contestait seulement la valeur juridique du lien financier existant entre le CSR et la Crèche.

Elle a donc lancé un audit qui avec beaucoup de temps (plus d'un an) et d'argent (24000€) a conclu qu'une bonne convention d'objectifs signée entre la municipalité et le CSR d'une part et la municipalité et la Crèche familiale d'autre part permettait de subventionner sans problème ces associations. OUF ! Tout ça pour ça !

Résultats évidents :

1) les familles les plus riches font de sérieuses économies car les tarifs municipaux sont équivalents au plus bas des tarifs appliqués par le CSR.

2) l'équilibre économique du CSR est mis en cause : l'application d'un quotient familial ne fonctionne que si les revenus des usagers couvrent l'ensemble de la grille ; si les « tranches hautes » s'en vont ailleurs il faut augmenter les subventions (ce n'est pas prévu) et SURTOUT ON PERD CETTE MIXITE SOCIALE qui est un des principes fondateurs des associations CSR et Crèche familiale.

EST-CE CE QUE NOUS VOULONS ?

Le Conseil municipal des enfants prend à bras le corps le problème de la cantine !

Les Conseillers enfants ont mené une véritable enquête qui révèle bien des dysfonctionnements : la surveillance, la quantité de nourriture (différente selon que vous êtes du 1^{er} ou du 2^{ème} service), la qualité (pas assez cuit – souvent froid), les punitions collectives (le « permis à points » proposé et conçu par le Conseil des enfants précédent et

adopté par la municipalité n'est pas utilisé !). Parfois, la propreté est en défaut... Et, toujours, trop peu de temps pour manger ! On croyait pourtant certains problèmes résolus... Il va falloir y revenir !

Point positif : l'idée d'associer ces jeunes Conseillers aux réunions « Menus/Cantine » fait son chemin !

*A lire sur notre blog :
2 messages publiés sur ce sujet
le 22 mars et le 18 mai et un
courrier envoyé au maire le 6
juin...*

Convention entre la municipalité et l'Association Syndicale du Lys-Chantilly (ASLC) : à quand un débat transparent ?

Un projet de convention a été transmis aux conseillers municipaux en janvier : nous avons un mois pour faire nos remarques.

Nous avons d'abord donné notre point de vue en proposant une convention plus globale. Ensuite nous avons détaillé point par point le texte soumis à notre analyse en explicitant nos critiques et nos propositions de changement dans le cadre posé par le texte...

Depuis : RIEN ! Aucune réaction de la municipalité ! Nous avons juste réussi à savoir qu'elle avait reçu 3 réponses : celle de notre liste et celles de deux autres conseillers.

La seule ébauche de dialogue, nous la devons à l'initiative de l'Association Plein Soleil Environnement : l'APSE a récupéré on ne sait pas comment (pas de notre fait en tout cas) le projet de convention et nous a interrogés sur notre position ; nous lui avons répondu en lui transmettant nos remarques ; L'APSE a ensuite été reçue par le maire qui lui a, semble-t-il, présenté le projet. C'est un grand privilège que l'APSE doit apprécier à sa juste valeur.

Nous aurions préféré qu'un groupe de travail soit mis en place pour réfléchir à l'ensemble des relations actuelles entre l'ASLC et la municipalité et pour faire des propositions qui auraient été débattues par l'ensemble du Conseil... La démarche choisie invite plutôt à chercher les défauts d'un projet très avancé ! Nous sommes loin du travail démocratique et transparent qui doit être celui du Conseil municipal !

Voici les grandes lignes du courrier envoyé le 31 janvier au maire :

1- Une remarque préalable :

L'annonce, le 28 janvier, de la DEMISSION DU MAIRE fait perdre beaucoup de son intérêt à la consultation... [Oui, on l'avait un peu oublié mais en janvier le maire était démissionnaire ! Et en janvier, on croyait encore que nous aurions une réelle CONSULTATION !]

2- Nos demandes :

- en discuter avec tous les conseillers municipaux.
- le soumettre dès maintenant [=janvier 2011] aux collectifs d'animation des comités de quartier.
- demander une consultation juridique

3- Notre avis sur le texte proposé (complété par 2 pages de remarques sur des points particuliers du texte):

- il pourrait y avoir conflit d'intérêt si les conseillers municipaux siégeant aussi au Conseil syndical de l'ASLC participent au vote. [mais alors, la « majorité » du maire devient toute petite !]

- La convention doit préciser sa durée de validité : 3 ans serait un bon compromis ; avec un renouvellement à confirmer par le Conseil municipal et le Conseil syndical.

- Les procédures de concertation entre la municipalité et l'ASLC sont trop imprécises ; un accord explicite du Conseil municipal (et de l'ASLC) avant d'engager des travaux est indispensable.

- Dans le projet présenté, la municipalité prendrait FINALEMENT à sa charge 50%, 75% (avec ou sans plafonnement), 100% ou 0% des dépenses : l'impact financier pour la commune devient une véritable nébuleuse !

4- Et surtout notre proposition :

La convention doit déléguer à la municipalité la responsabilité de la décision, de la mise en œuvre et du financement des travaux à faire dans les parties communes du Lys qui sont toutes ouvertes à la circulation publique. Ainsi les dépenses seraient imputées sur le budget communal et le Conseil municipal déciderait de leur utilité et de leur urgence dans le cadre de l'ensemble des problèmes à résoudre sur la commune et dans les limites fixées par le budget communal.

Préalable évident, l'ASLC devrait participer à la première remise dans un état normal des voies privées.

Ainsi, pour la durée de la convention, la commune serait le décideur-payeur laissant à l'ASLC une responsabilité qu'elle est juridiquement la seule capable d'assumer : assurer une meilleure protection du caractère forestier du domaine du Lys en tentant de faire respecter son cahier des charges.

EN EFFET, ET C'ETAIT DANS NOTRE PROGRAMME, NOUS SOMMES FAVORABLES A UNE CONVENTION AVEC L'ASLC.

La situation chaotique décrite en introduction du projet doit être remplacée par un partage simple et juste des responsabilités.

Mais la nécessaire convention entre la municipalité et l'ASLC **doit adopter un point de vue plus global que celui qui sous-tend le projet présenté**

Nouveaux forages ou réparation d'un tuyau vénérable et fort percé, qui depuis 1895 apporte à France Galop l'eau de l'Oise pour arroser ses pistes entre le ru Saint Martin et la Thève ?

Une enquête publique était soumise à notre réflexion... Juste pour autoriser France Galop à mettre en service des forages déjà réalisés ! Visiblement France Galop avait confiance dans notre réponse ! Le maire peut-être moins ! En tout cas, il avait « oublié » de présenter ce sujet au Conseil ; nous le lui avons demandé ; il l'a fait le 18 mai dernier ... **Et le Conseil s'est déclaré défavorable à ce projet** ; en effet un nouveau pompage créerait forcément un déséquilibre dans la nappe (grave ou pas : c'est une affaire de spécialiste) alors que la réparation du tuyau ne changerait rien pour l'Oise... C'était aussi l'avis du PNR qui se soucie comme nous de l'effet de ce prélèvement sur une nappe qui, pour une part, alimente notre si fragile Marais du Lys...

Si nous demandons de nouvelles élections municipales c'est parce que Lamorlaye souffre de la situation actuelle :

- avec la toute petite majorité qui entoure le maire, les dossiers n'avancent pas ; en tout cas c'est ce que nous ressentons !
- on l'a vu au Conseil de mai : cette majorité devient facilement minorité et des projets présentés par le maire sont rejetés...
- le travail, quand il est fait, l'est sans la participation réelle de l'ensemble des élus...

Il y a pourtant de beaux projets à développer !

Mais pour cela il faut que les élus de droite arrêtent de tirer à hue et à dia !

C'est dans cet esprit que nous avons écrit au Préfet et que nous allons bientôt rencontrer le sous-préfet : notre position n'est pas partisane ; nous n'avons sans doute pas grand-chose « à gagner » à de nouvelles élections ; mais Lamorlaye OUI !

Illustration des problèmes que nous rencontrons, voici un florilège des questions, pas si « diverses » que ça, que nous avons posées au maire au Conseil municipal de juin et les réponses qu'il a apportées :

1) Horaires des commissions : merci de tenir compte des contraintes des conseillers qui travaillent à Paris [= pas à 18h !] → CE SERA 19H

2) TRANSPORTS : ça intéresse qui ?

Train = parking : des comptes rendus du SICGPOV (syndicat gérant le parking d'Orry-Coye) signalent l'absence de représentant de Lamorlaye [...] Mr Madeleine (démissionnaire) et Mr Drumont (adjoint sans délégation) sont titulaires et Mr De Angelis et Mr Moula sont suppléants. Ceci depuis mars 2008... Est-ce que les titulaires assurent vraiment leur rôle ? Si ce n'est pas le cas nous demandons à ce que Mr Moula soit nommé titulaire. → IMPOSSIBLE DE MODIFIER LA LISTE DES DELEGUES ELUS EN MARS 2008 !!!

Train = horaires : [réunion du Comité de l'étoile de Creil début juin et personne de la municipalité !] Nous avons communiqué au maire des documents concernant les horaires SNCF prévus pour 2012 : il envisageait d'écrire à la SNCF et à la Région Picardie pour exprimer le point de vue de la municipalité ; nous demandons à être informés sur cette démarche. → LE MAIRE VA S'EN OCCUPER

3) Centre social rural et Crèche familiale : le 6 juin 2011, nous avons écrit au maire au sujet des conventions d'objectif avec le CSR et la crèche familiale ; ce courrier est resté sans réponse. → VOIR PAGE 2

4) Formation des élus : Nous avons signalé au maire, par courriel, début juin, une proposition de formation collective sur la loi de réforme des collectivités territoriales ; pas de réponse à ce jour. → COURRIER MAL LU – SERA RELU

5) Convention avec l'ASLC : Nous demandons que le travail commence avec l'ensemble du Conseil municipal. → NOUS COMMENCERONS EN SEPTEMBRE

6) Etude urbaine, la suite : Nous demandons qu'à partir de ses conclusions, on commence à travailler sur le PLU. → ON ATTENDAIT DES COMPLEMENTS... ON ATTENDRA AUSSI SEPTEMBRE

Comment pourrions-nous être prêts pour discuter sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ou SDCI (habituez-vous à ce nouveau sigle) ?

La loi portant réforme des collectivités territoriales nous a déjà beaucoup fait travailler quand il s'est agi d'appliquer les modifications fiscales qu'elle prévoit ; le gouvernement, notre maire et notre directeur des services sont sûrs que personne ne paiera plus pour sa taxe d'habitation à cause de cette réforme : **à vous de leur signaler s'ils se trompent...**

Maintenant, et en vertu de la même loi, nous devrions nous prononcer –avant le 15 août !!!- sur le projet SDCI présenté par le préfet qui pense regrouper la CCAC, les 2 communautés de communes autour de Senlis et 4 communes isolées dans une communauté d'agglomération.

Réorganiser, simplifier, regrouper : pourquoi pas ? Mais, chacun le sait, le diable est dans les détails ! Et **justement**, on ne nous laisse pas le temps de comprendre ces détails !

- Pas le temps d'obtenir des simulations des services de l'état sur l'impact financier.

- Pas le temps de bien comprendre à quelles obligations nouvelles nous devons répondre ? Une communauté d'agglomération doit se soucier de logements sociaux, de transport... C'est plutôt une bonne nouvelle ! Même si elle ne plaît pas à tout le monde à droite !

- Pas le temps de discuter avec nos futurs partenaires de notre place dans cette communauté d'agglomération qu'on nous promet ? Comment fonctionnera-t-elle ? Les petites et grosses communes auront-elles le même poids (comme dans la CCAC) ? Les élus minoritaires y seront-ils admis ? Quelle place pour le monde hippique ? Et l'accueil des gens du voyage ?

A toutes ces questions : pas de réponses ! Le préfet nous demande juste de dire si on aime « Oui » ou « Non » son projet. Il tiendra compte ou pas de nos éventuelles remarques, s'il le veut !

Un travail est engagé à la demande des maires pour éclaircir ces points et d'autres à découvrir... Le préfet aurait été bien inspiré de faire ce travail et de nous en fournir les conclusions en même temps qu'il annonçait son projet !

En juin, notre Conseil municipal (avec une majorité UMP, nul n'en ignore) a donné un avis défavorable en s'appuyant sur le manque d'informations et le délai trop court : il suit ainsi les propres conseils du préfet ! Nous avons aussi voté contre : mais c'est moins étonnant de notre part...